

FAIRE CIRCULER

Dispensé de timbrage

GELLAINVILLE

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 



LE 5 DÉCEMBRE 2019

LA GREVE !



**NE TOUCHEZ PAS A NOS RETRAITES !
STOP AU REGIME UNIQUE PAR POINTS**

RETRAIT

DU PROJET MACRON DELEVOYE !

MAINTIEN DES 42 RÉGIMES SPÉCIAUX !

PAS UN JOUR PLUS !

PAS UN CENTIME DE MOINS !

Sommaire :

P.1 : 5 décembre : Grève

P.2 : lu dans la presse

P.3 : déclaration bureau

P.4 : défendre les droits

P.5 : FO-DGFIP

P.6 et 7 : hôpitaux

P.8 : salariés aidants

P.9 : SNUDI-FO

P.10 : FO-COM

P.11 et 12 : Vie de l'UD

Déclaration du bureau de l'UD-FO en page 3

Lu dans la presse locale

SYNDICATS

À l'issue de l'AG du 6 septembre

Un invité de marque pour galvaniser les troupes



LUTTE. Pour Yves Veyrier (au centre), le patron de Force ouvrière, il faut montrer au gouvernement que « la détermination des salariés contre la réforme est intacte ».

Yves Veyrier, le secrétaire général de Force ouvrière, était, hier, l'invité d'honneur de l'assemblée générale de rentrée de l'union départementale, à Chartres.

Sa présence ne devait rien au hasard. Dans les rangs de FO 28, on se prépare à la lutte contre le projet de réforme des retraites. Il s'agit de répondre en masse à « une attaque sans précédent » des régimes de retraite, explique Éric Jarry, le secrétaire départemental.

Système universel

Pour Yves Veyrier, le système universel par point envisagé par le gouvernement va mettre à terre le principe de solidarité, fon-

dé sur la cotisation, au profit d'un système d'inspiration anglo-saxonne, dans une seule logique de réduction des dépenses publiques. « Toute la population, et en particulier les générations à venir, est concernée », avertit le secrétaire général. ■

Géraldine Sellès

MANIFESTATION

À Paris le 21 septembre. Un transport en bus est mis en place pour se rendre à la manifestation contre la réforme des retraites, à l'appel de FO, au départ de Chartres et Vernouillet. Contact : udfo23@wanadoo.fr.

8 OCTOBRE : Manif des retraités dans les rues de Chartres

"Pour les générations futures"



« Sous la pluie, une manifestation a rassemblé environ 80 personnes, ce mardi 8 octobre, à Chartres, dans le cadre de la journée nationale d'action pour la défense des retraites.

Ils ont bravé la pluie et le vent. Environ quatre-vingts Euréliens ont répondu à l'appel de l'intersyndicale CFE-CGC, CGT, FO, FSU et Solidaires des retraités d'Eure-et-Loir, ce mardi 8 octobre, en manifestant à Chartres.

"La retraite à points, on n'en veut point", ou encore "Retraités essorés, pillés, dévalisés, mais déterminés", ont scandé les participants à cette journée de mobilisation nationale ... »

Union locale FO de Nogent le Rotrou

*« Tous à Paris le 21 septembre
Pour le retrait du plan Macron-Delevoye »*

Retraites : FO appelle à manifester

UNE MANIFESTATION À PARIS SAMEDI. Christian Loison et Didier Leport, respectivement secrétaire et trésorier de l'union locale de Force ouvrière, sont mobilisés pour la manifestation de samedi à Paris. Un rassemblement contre la réforme des retraites avec la mise en place d'un système unique par points. FO veut le maintien de l'ensemble des régimes existants et des dispositions qu'ils contiennent. « Et nous ne voulons pas que l'on recule encore l'âge de départ à la retraite. Le nerf de la guerre, c'est l'emploi, ce n'est pas les retraites », soulignent les deux syndicalistes. Un départ en car est prévu samedi, à 11 heures, sur le parking du magasin Kiabi à Chartres (RN10). Réservation au Tél. 06.10.44.62.87.



Déclaration
du bureau
de l'UD

Force Ouvrière

réuni le 14 octobre 2019

LE 5 DÉCEMBRE :

LA GREVE !



Assemblée Générale du 6 septembre 2019

Dès le 6 septembre, notre assemblée générale de rentrée était placée sous le signe du combat pour bloquer le plan Macron Delevoye : plus de 100 camarades avec Yves Veyrier, secrétaire général de la confédération.

Le 21 septembre, nous étions une délégation de 80 militants du département parmi des milliers à Paris avec la confédération pour le **Retrait du projet Macron-Delevoye**.

Il y a eu le coup de tonnerre à la RATP : près de 100% de grévistes le 13 septembre pour la défense de leur régime de retraite, base du statut.

Et, comme en témoigne ce journal, les grèves se développent dans les hôpitaux, dans les finances publiques, à la poste, mais aussi dans de nombreuses entreprises au plan national.

Les travailleurs de la RATP, avec toutes les organisations, sauf la CFDT, appellent à la grève à partir du 5 décembre. Des fédérations, des assemblées générales de travailleurs, des syndicats, rejoignent cet appel.

⇒ Parce que le projet du gouvernement c'est 30% minimum de baisse de toutes les retraites et des pensions !

⇒ Parce que le projet du gouvernement c'est l'âge pivot à 64 et demain 65, 66, 67 ans pour partir sans décote même si on a ses annuités !

⇒ Parce que le projet du gouvernement c'est de voler plus de 300 milliards par an de cotisations à la sécurité sociale via les caisses de retraites pour satisfaire ses maîtres de Bruxelles et de livrer les salariés pieds et poings liés aux banquiers et aux fonds de pensions comme aux USA et au Royaume uni !

⇒ Parce que la retraite par points c'est décider que les retraites seront cadrées par 14% du PIB donc appelées en permanence à baisser par la baisse de la valeur du point puisque le nombre de retraités augmente mécaniquement et que le PIB fléchit sous les coups de la récession du marché mondial !

Le CCN unanime de Force Ouvrière a pris clairement position : **Grève interprofessionnelle le 5 décembre**. Assemblées Générales partout pour la préparer. *

** " Le CCN le réaffirme, FO est prête à aller à la grève. FO soumet la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain pour empêcher et mettre en échec le projet Macron/Delevoye.*

Pour cela, FO entend œuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large et demande à ses syndicats d'organiser les réunions et assemblées générales pour préparer la grève."

Nous entrons dans la phase active de préparation à la grève .

L'Union départementale va proposer des rencontres bilatérales, à commencer par la CGT, pour explorer les possibilités d'un appel clair et commun à la grève le 5 décembre. Nous avons vu le 24 septembre les camarades de la CGT manifester en scandant : "**retrait total du projet macron-Delevoye sur les retraites**".

L'union départementale appelle ses syndicats à organiser partout des assemblées générales, dans le cadre de l'unité d'action chaque fois que possible ; pour informer les salariés, pour préparer la grève.

Ce n'est pas une réforme de plus ! C'est la réforme de trop !

Macron et Philippe martèlent qu'ils ne reculeront jamais ? C'est un signe de faiblesse !

Rappelons-nous comment en 1995, les médias appuyaient Juppé qui déclarait à l'assemblée nationale rester "*droit dans ses bottes*"... et puis il y a eu des millions mobilisés dans la grève en novembre et décembre ... et puis les retraites ont échappé à la contre-réforme.

Préparons les conditions de l'affrontement, l'entêtement du gouvernement ne nous laisse aucun autre choix. Mobilisons dans la moindre entreprise. Amplifions les mouvements déjà engagés.



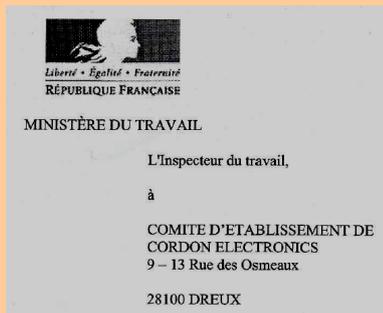
Syndicat FO Cordon Electronics

Force ouvrière se bat pour faire respecter les droits.

Suite au licenciement d'un salarié pour non respect du règlement intérieur, **Force Ouvrière** contacte l'inspection du travail pour contester le règlement intérieur du site drouais de **Cordon Electronics**.

En effet ce règlement est illégal et son « *article N* » qui stipule l'interdiction des téléphones portables dans l'entreprise, ne peut être appliqué.

Après avoir analysé le règlement intérieur, l'inspection du travail confirme que l'article sur l'interdiction des portables est illégal et doit être retiré du règlement intérieur, comme l'indique clairement le courrier que l'inspection du travail a envoyé au secrétaire du comité d'établissement et à la direction de Cordon.



Date : 25 Septembre 2019

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la décision prise suite au règlement intérieur du 4 Décembre 2009.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : le premier alinéa de l'article N. téléphones portables est retiré.

ARTICLE 2 : la mention « *pour se rendre à son travail* » du dernier alinéa de l'article N est retirée.

Du 7 au 9 octobre, les conseillers prud'homme F.O. Eure & Loir des conseils de Chartres, Châteaudun et Dreux ont suivi une formation à l'Union Départementale sur : la Preuve et la charge de la preuve, la Mise en état d'être plaidé (des dossiers), et les mesures d'instruction pour arriver à cette mise en état.

Les conseils de prud'hommes, comme toutes les juridictions doivent juger en faits et en droit, c'est-à-dire confronter les faits de l'espèce à la règle de droit applicable pour déterminer la solution juridique du litige qui leur est soumis. Les juges n'ont pas assisté aux faits à l'origine du litige. Ils doivent donc établir une vérité juridique au regard également des règles qui régissent la charge de la preuve et les moyens de preuves.

Les conseillers prud'homme ont une nouvelle fois été sensibilisés sur le barème de plafonnement des indemnités qui prive les salariés injustement licenciés d'une indemnisation adéquate de leur préjudice, ôte à l'indemnité tout caractère dissuasif, limite les juges dans leur pouvoir d'appréciation, privant ainsi les salariés de leur droit à un procès équitable, et enfin, qui est contraire au principe d'égalité. Ce plafond viole ainsi l'article 10 de la Convention n°158 de l'OIT, l'article 24



de la Charte sociale européenne, et les articles 20 et 30 de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne.

Les jugements de conseils de prud'homme écartant ce barème ne se comptent plus aujourd'hui, même en présence d'un juge départiteur, ils sont rejoints de plus en plus par les cours d'appel.

Les juges (en général) affirment ainsi leur indépendance et le respect de l'application de la loi dans l'équité, l'égalité et la juste réparation du préjudice provoqué par un licenciement injustifié.

MPL octobre 2019

RETRAIT DU PLAN DARMANIN !

TRÉSORERIES ■ Les syndicats des Finances publiques manifestent contre les fermetures



PRÉFECTURE. Les manifestants se sont rassemblés à Chartres. PHOTO : LAURENT WESTEEL

C'est sous ce titre que la presse annonçait la mobilisation le 12 septembre de 120 agents des finances publiques, avec leurs syndicats pour dénoncer la fermeture des trésoreries lors d'une marche de 22 km entre Maintenon et Chartres.

Marie-Claude Augros,
Secrétaire de la section FO DGFIP 28, nous expose les conséquences du plan Darmanin et le combat pour son retrait.



En début d'année, le ministre Darmanin a présenté son plan de destruction de la DGFIP. Nous nous sommes aussitôt organisés et mobilisés pour en exiger le retrait.

Le 28 mars nous étions 30 % en grève et des milliers à manifester à Bercy.

cadre de cette restructuration « des points de contacts » sont annoncés dans les maisons de service au public (MSAP). Ces dernières seront labellisées « Maison France Service » à condition de respecter un certain cahier des charges. Les collectivités qui postulent pour leur mise en place toucheront 30 000 € par an.

Ces Maisons n'ont rien à voir avec un service public. C'est une illusion destinée à tromper les élus locaux et les usagers; il faut bien comprendre qu'il n'y aura aucun agent des finances publiques à demeure dans ces points de contacts.

La privatisation des services passe aussi par la politique dite du « 0 cash » ! En effet, à compter de juillet 2020, les usagers iront payer leurs impôts, leurs amendes, la cantine et la garderie de leurs enfants, ainsi que leur factures de consommation d'eau dans des bureaux de tabac, affiliés à la Française des Jeux (en cours de privatisation).

Une quarantaine de buralistes sont ciblés en Eure et Loir pour mener l'expérimentation de ce fonctionnement dès avril 2020.

Quant aux régisseurs des collectivités, ils auront affaire aux banques. Un appel d'offre a déjà été lancé.

Qu'il s'agisse des particuliers ou des collectivités, on voit que des intérêts privés (buralistes, banques...) vont se trouver mêlés à la collecte de l'impôt et de l'argent public.

Et pour les personnels ?

Un vaste plan de 5 800 suppressions d'emplois est prévu. En Eure et Loir, ça correspond à une quinzaine de postes par an.

La DGFIP rentre à pieds joints dans la contractualisation renforcée par la loi de transformation de la fonction publique votée cet été. Cette loi constitue un outil indénié pour mettre en œuvre ce plan de destruction du service public.

FO défend le service public et cela passe par la défense de ses agents. C'est pourquoi FO revendique, dans le cadre de la mobilisation d'ampleur, le maintien de tous les postes sous statut et le retrait du plan Darmanin.



La « restructuration » du réseau des finances publiques consiste à regrouper des services, supprimer les trésoreries et des milliers de postes d'agents.

Comment cela se traduit-il en Eure et Loir ?

Les quatre centres d'impôts Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent le Rotrou demeurent mais les services y seront regroupés. Il n'y aura qu'un seul comptable sur le département pour traiter les impôts des particuliers (SIP) et un autre pour celui des entreprises (SIE). Les autres sites deviendraient des « antennes » pour lesquelles la pérennité de ces implantations n'est pas garantie.

De plus, en moins de 10 ans, déjà 10 trésoreries ont été fermées et aujourd'hui 10 autres sont sur la sellette.

Sur les 12 trésoreries actuelles, il resterait une trésorerie départementale hospitalière, une trésorerie du conseil départemental ; ainsi, 10 trésoreries seraient supprimées et remplacées par 4 services de gestion comptable localisés sur les 4 communes d'implantation des centres d'impôts.

Dès le 1^{er} janvier 2020, il est prévu une première vague de suppression de trésoreries : Bonneval, La Loupe et Châteauneuf-en-Thymerais.

Face au mouvement très fort des élus contre la fermeture des trésoreries, Darmanin a annoncé qu'il n'y aurait pas de fermetures dans les communes où le maire s'y oppose.

Mais qu'est-ce que cette République où les droits ne sont plus les mêmes d'une commune à l'autre et où les règles dépendent du bon vouloir d'un élu ?

Quelles sont les conséquences pour les usagers ?

La restructuration, d'abord appelée « géographie revisitée » devient « nouveau réseau de proximité ». Dans le

Hôpitaux

CHARTRES

LES ÉMUS

SANTÉ ■ Un mouvement de grève national des Ibode est relayé à l'hôpital

Les infirmiers remontés à bloc

L'ÉCHO le 9/10/19
La tension continue à monter au sein de l'hôpital de Chartres. La grève nationale des infirmiers de blocs opératoires est relayée dans l'établissement.

Hélène Bonnet
helene.bonnet@centrefrance.com

Le service des urgences de l'hôpital de Chartres n'est pas le seul à être touché par un mouvement social (voir nos éditions des 1^{er} et 2 octobre). Depuis le 23 septembre, les blocs opératoires du site Louis-Pasteur sont, eux aussi, dans la tourmente.

La grève nationale des infirmiers et infirmières de bloc opératoire diplômés d'État (Ibode), soutenue par Force ouvrière, est relayée au sein de l'hôpital de Chartres, comme dans une quarantaine d'autres établissements en France.

Continuité des soins

Les Ibode craignent que le plan de refondation des urgences, annoncé début septembre par la ministre de la Santé, Agnès Buzin, n'empie sur leurs compétences.

« Les Ibode sont des infirmiers spécialisés, qui suivent une formation supplémentaire de dix-huit mois, en plus de leurs



trois années d'études, avec, à la clé, des actes exclusifs qu'ils sont autorisés à réaliser, comme l'assistance chirurgicale, la mise en place de drain, la pose de plâtre ou les sutures », explique Pascal Marchand, secrétaire adjoint du syndicat FO des hospitaliers de Chartres.

Les professionnels de santé ont appris avec stupeur que certains de leurs actes exclusifs pourraient être effectués, à l'avenir, par des infirmiers qui n'ont pas suivi leur formation. « La ministre Agnès

Buzin a dit que ce serait bien que les infirmiers des urgences fassent des plâtres et des sutures. Cette annonce a été ressentie comme un affront par les Ibode », souligne Pascal Marchand.

Une vingtaine d'infirmiers spécialisés travaillent dans les blocs opératoires de l'hôpital de Chartres. « Le mouvement est bien suivi. Selon les jours, le taux de grévistes varie de 50 % à 100 % », indique Jean-Daniel Hoarau, trésorier du syndicat FO des hospitaliers de Chartres.

Les revendications des grévistes, qui sont toutes d'ordre national, portent aussi sur les salaires. Les Ibode réclament notamment une nouvelle bonification indiciaire de 140 € par mois pour « exercice d'une responsabilité particulière et d'une haute technicité ».

Cette grève n'a, pour l'instant, pas perturbé l'activité des blocs du site Louis-Pasteur, puisque les grévistes ont été assignés de manière à ce que la continuité des soins soit assurée. ■

SOCIAL ■ Des employés des Ehpad dénoncent un manque de personnel

Des aides-soignants en colère

L'ÉCHO le 11/10/2019
Le syndicat Force ouvrière des Hôpitaux de Chartres dénonce « un manque de moyens et de personnel » au sein des Ehpad, notamment celui de l'Hôtel-Dieu.

Élodie Pradel
chartres@centrefrance.com

La grève continue. Après la mobilisation nationale des salariés de l'aide aux personnes âgées, mardi, le syndicat Force ouvrière (FO) des Hôpitaux de Chartres s'exprime.

Les revendications d'une partie du personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) restent les mêmes : ils dénoncent le manque de personnel, notamment à l'établissement de l'Hôtel-Dieu.

« Ce n'est pas comme ça que j'envisageais de travailler », confie une aide-soignante de 42 ans, qui travaille à l'Hôtel-Dieu. « Pour prendre soin des patients, il faut prendre soin du personnel ! »

Selon les personnels grévistes, cette situation pousserait de plus en plus de personnes à se réorienter. Un aide-soignant de l'Hôtel-Dieu, 35 ans, expli-



SOCIAL. Le syndicat Force ouvrière des Hôpitaux de Chartres appelle à poursuivre la grève.

que penser à jeter l'éponge, après onze ans de carrière : « On ne prend pas soin des gens. On ne titularise plus ! »

« Pire que la prison »

Yvon Le Tilly, directeur adjoint des Hôpitaux de Chartres, affirme qu'une réflexion est en cours pour permettre aux futurs professionnels d'être rapidement intégrés sur la durée.

Autre problématique évoquée : le manque de moyens. Début janvier, Agnès Buzyn, ministre de la Santé, a annoncé une prime pour les aides-soignants dans les maisons de retraite. « On attend toujours », s'exaspère Co-

rinne Legeay, secrétaire générale FO des Hôpitaux de Chartres.

Le manque de moyens, selon eux, se fait également ressentir sur les remplacements des salariés.

À l'Hôtel-Dieu, il n'y a, explique-t-on chez FO, aucune aide médico-psychologique. « Cela signifie qu'il n'y a pas de sorties en extérieur pour les patients. C'est pire que la prison », estime Frédéric Rousseau, secrétaire adjoint de FO.

Yvon Le Tilly souligne : « La Direction veille à pallier l'absentéisme. Les aides médico-psychologiques peuvent donc être

amenées à soutenir les équipes d'aides-soignants. » ■

INFO PLUS

Fermeture. Yvon Le Tilly, directeur adjoint des Hôpitaux de Chartres, a confirmé la perspective de fermeture de l'Ehpad de l'hôtel-Dieu, « d'ici quatre à cinq ans ». Les 124 lits de la résidence devraient être transférés vers d'autres Ehpad publics, dont la Fondation d'Aligre et une nouvelle structure dépendante du Centre communal d'action sociale (CCAS).

en grève!

D
R
E
U
X
X
n

VECHO le 2/10/2019

HOPITAL ■ Elles dénoncent leurs conditions de travail Le pôle mère-enfant en grève

Le personnel du pôle mère-enfant est majoritairement en grève. Baisse de qualité de la prise en charge, conditions de travail dégradées. Les soignantes réclament des moyens.

« Ce n'est pas un problème purement drouais, on veut que cette politique de santé s'arrête, » dit Béatrice Jaffrenou, déléguée syndicale Force ouvrière. « Il en va de la sécurité des bébés, mais aussi de celle des mamans. » Les soignantes du pôle mère-enfant n'en peuvent plus.

« On met tout le monde en danger »

« Cette dégradation des conditions de travail n'est pas forcément visible pour le grand public, mais elle est visible pour le personnel. » Pour faire fonctionner le service, certaines n'hésitent pas à affirmer que « l'on est obligé de bidouiller et d'installer deux personnes par chambre. » Des fermetures de lits sont passées par là, et la situation a été tellement critique pendant l'été « que les urgences pédiatriques ont été fermées plusieurs nuits ».

Alors, parfois, la situation se tend. « Cela met



COLÈRE. Les agents du pôle mère-enfant réclament des moyens.

des parents en tension et l'on est agressé, insultés. » Le manque de personnel se fait sentir. « Il y a parfois une aide-soignante pour quatre services ».

Il manquerait « au moins cinq infirmières, » certaines étant parfois contraintes d'effectuer des actes pour lesquels elles ne sont pas habilitées, faute de sage-femme dans le service. « On met tout le monde en danger, on se retrouve avec des bébés que l'on ne devrait pas avoir, » expliquent les soignantes qui déplorent « une mauvaise réorganisation du pôle. Il

y a des restrictions à tous les niveaux. On nous répond que ce n'est pas une question de budget, mais que l'on ne parvient pas à recruter. Mais à force de faire des économies partout, on arrive au bout de tout ce qui est possible, » ajoute Béatrice Jaffrenou. « On nous demande de faire 1.400 accouchements par an et on ferme des lits de néonatalogie. Qui va venir accoucher ici, sachant qu'il n'y aura pas de place en néonatalogie ? »

Hier, Hugo Montamat, directeur du centre hospitalier n'a pu être joint. ■

Yves Le Calvez
yves.lecalvez@centrefrance.com

Echo Républicain du 4 octobre 2019 :

« À Dreux, le pôle mère-enfant n'est plus en grève. Mardi 1er octobre 2019, les personnels ont rencontré la direction de l'hôpital pour présenter leurs revendications en terme d'effectifs. Un accord a été trouvé. »

Postes d'infirmiers, sages-femmes obtenus et les discussions se poursuivent pour les autres catégories de personnel...

à suivre...

Soutien aux salariés aidants

Avec le vieillissement de la population mais également avec l'augmentation du nombre de personnes atteintes de maladies chroniques, le soutien aux salariés aidant un proche devient un enjeu important.

État des lieux

En France, on dénombrait environ 11 millions d'aidants familiaux, dont 52% sont en activité. Ces salariés s'occupent d'un parent dépendant, d'un enfant handicapé ou d'un conjoint atteint d'une maladie grave. Ils doivent concilier ce rôle avec leur vie professionnelle, avec un risque d'épuisement.

Les leviers d'action

La notion de « degré élevé de solidarité » pourrait être un point d'appui important pour que les organismes de prévoyance organisent leurs initiatives et propositions (CSS, art. L. 912-1; CSS, art. D 912-1 et s.; CSS, art. R 912-1 et s.). Il s'agit pour les organismes assureurs de pouvoir être éligible aux recommandations effectuées lors des appels d'offre suite aux négociations de branche (si recommandation il y a). Une part de financement au moins égale à 2% de la prime doit être consacrée à des prestations de nature non contributive comme des actions de prévention ou d'action sociale, qu'elle soit de nature individuelle (aides ponctuelles) ou de nature collective (exemple, aides aux aidants familiaux).

Ces actions de prévention permettent d'étendre la prévoyance aux personnes aidantes qui, par effet de ricochet, voient aussi impacter leur santé (charge émotionnelle, temps consacré à aider mais aussi charge physique).

Le congé de proche aidant

Un congé de proche aidant permet au salarié d'interrompre son activité ou de l'exercer à temps partiel, lorsqu'il s'occupe d'un membre de sa famille ou vient en aide auprès d'un proche, de manière régulière et fréquente pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. La condition d'ancienneté pour bénéficier de ce congé est d'un an. Ce congé n'est pas rémunéré. Il est, en principe, de trois mois renouvelable et ne peut pas dépasser un an sur toute la carrière. (C. trav. art. L. 3142-16 et s.).

Un projet de loi prévoit d'instaurer un congé indemnisé à partir de 2020.

En cas de dégradation soudaine de l'état de santé de la personne aidée, de situation de crise nécessitant une action urgente du proche aidant ou de cessation brutale de l'hébergement en établissement dont bénéficiait la personne aidée, le congé débute ou peut être renouvelé sans délai.

À savoir

Les dons de jours de repos :

Il est possible pour des salariés de renoncer (dans une certaine limite) anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris au bénéfice d'un autre salarié de l'entreprise qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants (C. trav. art. L. 1225-65-1 et s). Le salarié bénéficie du maintien de sa rémunération pendant sa période d'absence.

La possibilité de bénéficier de dons de congés a été étendue à des salariés proches aidants, qui viennent en aide à des personnes en perte d'autonomie (C. trav. art. L. 3142-25-1; Loi 2018-84 du 13 février 2018).

Pour en savoir plus :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr



Ce que veulent les personnels, c'est que ça s'arrête !

Extraits de la déclaration de FO au Comité Technique Départemental du 8 octobre

L'ensemble de la profession a exprimé ce 3 octobre son émotion suite au suicide de Christine Renon, mais aussi sa colère et son indignation.

Comme l'explique notre collègue, c'est la dégradation des conditions de travail découlant de l'avalanche de contre-réformes, qui l'a conduit à ce geste désespéré.(...)

Face à ce courrier, face à la colère qui s'exprime depuis plusieurs jours, avec des rassemblements et des écoles fermées partout

en France, face aux milliers de collègues rassemblés ce 3 octobre à Bobigny à l'appel de toutes les organisations syndicales de Seine Saint-Denis, que répond le Ministre ?

Utilisant de manière honteuse le suicide de notre collègue, il met en avant un projet de loi visant à regrouper les écoles, les transformer en établissements publics de l'enseignement primaire (EPEP) et à mettre en place un statut de directeur supérieur hiérarchique. Exactement ce qu'il avait été contraint de retirer, il y a quelques mois face la mobilisation des enseignants !

Bien évidemment ce qui est vrai à Bobigny l'est aussi en Eure et Loir ...

Début septembre, le ministre avec la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, sont venus dans notre département pour vanter l'inclusion scolaire. Mais voilà ce dont témoignent les enseignants :

« On m'a proposé de planter une tente au fond de ma classe pour isoler un élève durant ses crises »

« Comme piste pédagogique, il m'a été indiqué d'apprendre le langage des signes pour communiquer avec un élève agité sans que cela ne perturbe le reste de la classe »

« Il m'est conseillé d'ouvrir les fenêtres de la classe pour que les insultes dont je fais l'objet de la part d'un élève en grave détresse puissent sortir et ne pas « traumatiser » ses camarades ! »

Combien de temps allons-nous subir cela ? Combien de temps une inclusion faite dans l'unique but de réduire les coûts en cassant l'enseignement spécialisé, fera porter sur le dos des enseignants toujours plus de travail, toujours plus d'adaptation, d'individualisation toujours plus de frustration et de peur de ne pas savoir faire, de peur d'être les coupables de l'échec d'une inclusion de toute façon trop souvent impossible.

L'urgent est de rouvrir les classes spécialisées, en IME et partout où cela sera nécessaire, il est urgent de reconstruire et de renforcer les réseaux d'aide avec des maitres spécialisés, des psychologues scolaires...

Enfin et pour finir, tous ici avons pleinement conscience que ces conditions de travail nous épuisent, aucun ne peut envisager sérieusement de travailler jusqu'à 63, 64 voire 67 ans devant les élèves.

Notre collègue Christine Renon avait 58 ans.

Contre-réforme après contre-réforme les gouvernements successifs ont repoussé l'âge de départ à la retraite. Sans toutes ces contre-réformes destructrices de nos droits et de notre statut, Christine serait à la retraite depuis 3 ans !

Alors pour FO la coupe est pleine, nous exigeons **Le retrait de la réforme Blanquer et :**

L'abandon du projet Macron Delevoye sur les retraites.

Le maintien du régime général par répartition.

Le maintien du code des pensions qui est au cœur de notre statut de fonctionnaire de l'État.

Le maintien de tous les régimes spéciaux !



Dreux, le 8/10/2019

POURQUOI SOMMES-NOUS EN GREVE ???

6 jours sur 7 en distribution, sous la canicule, la pluie, le froid, la neige, le verglas : voilà nos conditions de travail !!!

Mais notre métier de facteur est reconnu comme un lien social important pour tous les usagers.

D'ailleurs, La Poste s'en sert pour faire payer des services que nous faisons gracieusement avant (« *veillez sur mes parents* »).

Depuis 10 ans, réorganisations après réorganisations, suppressions d'emplois après suppressions d'emplois, notre charge de travail a augmenté à tel point que des heures supplémentaires quotidiennes sont déclarées.

En juillet 2019, la dernière réorganisation prévoyait la perte de jours de repos, en ne tenant compte que de la baisse du courrier alors que d'autres activités sont en forte augmentation (colis +30% en moins de 2 ans).

Nous avons refusé que de tels procédés se mettent en place à Dreux PPDC. Pour nous punir, la direction a décidé de nous imposer des repos aléatoires.

La Poste a donc décidé de nous supprimer nos jours de repos qui étaient fixés à l'avance, avec la possibilité d'un

week-end de 3 jours toutes les 6 semaines.

La Poste peut nous annuler nos repos 7 jours avant. Mais elle doit nous les redonner dans une période de 7 jours. C'est tout simplement intenable !

Avoir des repos fixes nous permet de programmer nos rendez-vous médicaux, nos contrats avec la nourrice et surtout de se reposer !!!

Mais tout cela serait encore de trop pour la Poste. Nous savons que pour un service public de qualité, il faut des embauches, des conditions de travail qui prennent en compte l'équilibre vie privée/vie professionnelle Tout ce que La Poste détériore !!!

L'assemblée générale du personnel de Dreux PPDC, avec les organisations syndicales FO COM 28 et CGT PTT 28, a voté la grève avec comme revendication :

Maintien des jours de repos programmés comme cela existait avant.



Nous appelons au soutien financier de toutes et tous.

L'assemblée générale mandate Mme Piromalli et Mme Hatrel pour la gestion de la caisse de grève.

Journal de grève au 14/10/19

- Préavis de grève déposé le 1er octobre 2019. La grogne a démarré par la mise en place de repos aléatoires par la direction en représailles de non signature d'accord par FO COM et CGT 28 .

- La grève a débuté le 7 octobre 2019.

- 35 grévistes chaque jour de cette semaine.

- La direction locale nous a reçu tous les jours. FO COM a proposé au 3ème jour, de se remettre au

Lien de l'interview France 3 (à 6 mn du début) :

<http://embedftv-a.akamaihd.net/d24b4270bd8d49e6a6fbdaef9e3789fc>

tour d'une table avec la direction et les autres OS pour discuter d'un nouvel accord. Cette proposition a été acceptée mais les agents voulaient bien-sûr récupérer leurs repos glissants en attendant la fin des négociations. La Poste a dit non ! Depuis c'est statu quo !

Une caisse de grève est organisée ! Elle monte, monte! De quoi tenir un peu...mais si la grève devait se poursuivre encore et encore, la situation des agents deviendrait compliquée. D'pù l'appel à solidarité auprès de nos syndicats.



Dernière minute



16 octobre 2019
Devant le centre de tri Dreux
Rassemblement de délégations du public et du privé de Dreux avec les postiers en grève, FO et CGT de la Poste, les Unions Locales FO et CGT de Dreux.

Seule l'unité de tous fera respecter les droits de chacun !

Rassemblement à la Sous-Préfecture de Dreux jeudi 24 octobre à 17h30

Pour exiger des pouvoirs publics qu'ils fassent respecter les règles collectives et le code du travail.

... Nous décidons de lancer l'appel à préparer dans toutes les entreprises du drouais, du public et du privé, à la poste comme à l'hôpital, dans l'industrie comme dans l'enseignement, **la grève totale à partir du 5 décembre**

TOUS ENSEMBLE pour faire céder Macron et les patrons !

Vote à mains levées de la déclaration adoptée à l'unanimité



Stage Découverte
16 au 20 septembre

Vie de l'UD



Stage CSE
14 au 18 octobre



Retrouvez l'UD FO 28

Sur son site : <http://udfo28.org/>



Union Départementale vous accueille



**du lundi au jeudi
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
et le vendredi de 9h à 12h00**

**21 rue des Grandes Pierres Couvertes
28 000 CHARTRES**



02 37 28 12 92



udfo28@wanadoo.fr



**AG de rentrée de
L'UD Force Ouvrière
6 septembre 2019**

